

Séance du conseil municipal du Jeudi 21 janvier 2021 à 20h30

L'an deux mille vingt, le jeudi 21 janvier 2021, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle multi-activités, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, maire.

Présents : Laurence Adam, Valérie Albareda, Olivier Davy, Clarisse Fougeray, Thierry Goux, Julie Lemièrre, Julia Mathon-Quellien, Éric Montaigne, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Franck Robillard et Sandrine Roullier,.

Procuration : Nicolas Gilles à Olivier Pinel

Sarah Balouka à Eric Montaigne

Absents : Sonia Pupin

Secrétaire de séance : Julie Lemièrre

En préambule à l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Nicolas Chevrier, pour raison personnelles. Selon les règles en vigueur, Julie Lemièrre est déclarée conseillère municipale compte tenu de son positionnement sur la liste candidate lors des dernières élections municipales. Compte tenu de l'installation de Julie Lemièrre, la composition des commissions est mise à jour (cf. annexe 1)

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil de décembre 2020.
2. Vote des tarifs communaux
3. Etude de faisabilité du futur cimetière
4. Terrain projet Accro canin
5. Panneau publicitaire
6. Proposition d'assistant maîtrise d'ouvrage traversée du bourg
7. Ouverture de crédits budget principal

Questions et informations diverses

- point travaux gymnase
- information subvention aux associations

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal de 17 décembre 2020 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2021.

2- Vote des tarifs communaux :

A – Tarifs de location des salles de l'espace multi-activités :

	Week-end			Journée en semaine (8h00-18h00)	Soirée en semaine 18h – 8h			
	Salle Feuguerolles	Salle Bully	Salle Feuguerolles & Bully	Salle Feuguerolles	Salle Feuguerolles	Salle Bully	Salle Feuguerolles & Bully	Salle cantine (vin honneur)
Habitants des 3 villages*	400 €	250 €	600 €	200 €	200 €	100 €	300 €	100 €
Habitants hors 3 villages*	600 €	375 €	900 €	300 €	300 €	150 €	450 €	néant

- Tarif location sonorisation 50 €
- Proposition d'un tarif « ménage » :
 - Salle Feuguerolles Bully : 200 €
 - Salle Feuguerolles : 150 €
 - Salle Bully : 100 €

Après présentation, les tarifs de location des salles de l'Espace Multi-activités sont votés à l'unanimité.

B – Tarifs de location du gymnase :

	TARIF
Gymnase 3 villages (Feuguerolles Bully/Maltot/Vieux)	7 € l'heure
Gymnase hors 3 villages	10 € l'heure
Forfait gymnase 12 h	70.00 €
Gymnase - 26 ans	3 € l'heure

Après présentation, les tarifs du gymnase sont votés à l'unanimité.

C – Tarifs des concessions du cimetière :

	TARIF
Concession cimetière 30 ans	100.00 €
Columbarium case au sol	350.00 €
Columbarium case en hauteur	750.00 €

Monsieur le maire propose un d'ajourner le vote des tarifs de concessions du cimetière. Un règlement du cimetière est actuellement à l'étude. Les nouveaux tarifs seront votés après proposition de la commission « cimetière ».

D – Tarifs divers :

LIBELLES	TARIF
photocopie A4 N& B	0.20 €
photocopie A4 couleur	1.00 €
photocopie A3 N&B	0.40 €
photocopie A3 couleur	2.00 €
Coupe de bois sur pied (le stère)	25 €
Bois coupé (le stère)	40 €

Après présentation, les tarifs sont votés à l'unanimité.

3 – Etude de faisabilité du futur cimetière :

Franck Robillard, Maire, rend compte au conseil municipal qu'il devient nécessaire d'étudier la faisabilité d'un nouveau cimetière. Olivier Davy, maire adjoint en charge des travaux et Thierry Gouix, maire adjoint en charge du patrimoine, ont été chargés de faire un état des lieux exhaustif du cimetière actuel de Feuguerolles ainsi que de celui de Bully (nombre de places encore disponibles, règlement des cimetières, analyse des tarifs des concessions,...)

Monsieur le maire propose au conseil municipal de solliciter un maître d'œuvre pour optimiser le cimetière actuel de Feuguerolles mais également dimensionner le futur cimetière, envisager différents emplacements possibles mais aussi assister la commune dans les démarches obligatoires (étude de sol, procédures...).

Monsieur Davy expose l'utilité de rechercher un maître d'œuvre spécifique : la création d'un nouveau cimetière induit de nombreuses démarches obligatoires (étude géologique, écoulement des eaux, enquête publique...) que la commune peut difficilement gérer seule. Le maître d'œuvre apportera également son expertise pour une aide au dimensionnement et à la décision quant à l'emplacement à retenir. Le gain de temps résultant de l'emploi d'un maître d'œuvre permettra également de réduire l'urgence inhérente au manque de places restantes dans le cimetière actuel. L'accord du conseil municipal permettrait à Monsieur le Maire de mandater monsieur Davy pour la recherche d'un maître d'œuvre.

Par ailleurs, monsieur Davy explique qu'il est nécessaire de définir un règlement des cimetières actuels préalablement à la création du futur cimetière. Une fois les règles définies, ce règlement faciliterait, entre autre, leur entretien. En dehors des points légaux existants, une majorité de choix reviennent à la commune (aspect paysager, utilisation de graviers, autorisation de l'achat anticipé de concession...)

Monsieur le maire propose la création d'un groupe de travail au sein du conseil municipal autour d'Olivier Davy et Thierry Gouix. Les aspects méthodologiques, topographiques, échéances du chantier et choix du maître d'œuvre seront gérés par ces derniers. La définition du règlement, quant à elle, sera vue avec le reste du groupe de travail.

Constitution du « groupe cimetière » : Éric Montaigne, Julia Quellien, Laurence Adam se portent volontaires.

L'échéance d'un premier retour après travail est envisagée pour avril/mai (avant l'été). Les prix des concessions pourront être redéfinis après la réflexion menée par le groupe de travail et éventuellement comparaison avec les tarifs pratiqués par les autres communes. Ce fait induit donc le maintien des tarifs actuels. Il est rappelé que les concessions perpétuelles n'existent plus.

4 – Terrain projet Accro Canin :

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de monsieur Gérard Guinaudeau, responsable de la société Edu Canin qui cherche à installer une activité de parc de loisirs pour chien sur la commune. Un rappel du contexte mentionne que deux propositions d'emplacement ont préalablement été faites à monsieur Guinaudeau et ont été rejetées par le Conseil Municipal lors de séances précédentes.

Dans son dernier courrier en date, le demandeur, fait les propositions suivantes concernant le dernier terrain qui lui a été proposé (clairière à proximité de l'accrobranche) :

- Prise en charge de l'implantation et de l'entretien de la haie par ses soins,
- Prise en charge du coût d'une clôture rigide par ses soins.

et formule, pour la parcelle qui lui serait attribuée, soit la possibilité de l'acheter, soit de la louer via un bail de 9 ans renouvelable avec une close lui laissant liberté de revendre la structure créée.

Monsieur le maire donne également lecture d'un courrier de la société de chasse de la commune qui s'oppose au projet sur l'espace public communal. Selon les chasseurs, la privatisation d'un espace naturel (impliquant notamment son défrichement et son engrillagement) pour l'installation du projet Accro Canin, va à l'encontre de l'espace naturel existant. La société de chasse propose le reboisement de la zone.

Après analyse des arguments les membres du conseil débattent. A l'issue du débat, monsieur le Maire demande qui s'oppose à ce que la commune fasse proposition d'une solution ou d'un terrain pour le projet Accro Canin. Le conseil vote à 12 voix « contre » et 2 absentions Pour donner une suite favorable au projet Accro Canin.

5 – Panneau publicitaire :

Suite au dernier conseil municipal et aux remarques évoquées par l'assemblée concernant l'installation d'un panneau publicitaire sur la commune, monsieur le maire donne lecture d'un courrier de Madame Céline Pique, agent immobilier de la société SAFTI.

Le conseil municipal exprime son regret concernant l'implantation du panneau sans concertation préalable sachant que la promotion de l'agence de madame Pique a déjà été soutenue par la mairie via différents supports de communications existants (bulletin communal...).

Monsieur le maire donne lecture de la réponse apportée par mail par la société Medialine en charge de l'installation du panneau. Le service patrimoine Medialine argue que le dispositif est conforme à la législation et a fait l'objet d'une déclaration en préfecture dans le cadre de la loi Barnier.

Le conseil municipal envisage d'étudier la possibilité d'émettre un arrêté ou de vérifier la possibilité de modification du P.L.U afin de réglementer l'affichage et définir la taille des panneaux publicitaires admis dans la commune. Il est rappelé que les panneaux existants (artisans, entreprises locales..) ont des tailles plus petites ou sont apparentés à de la signalétique.

6 – Proposition d'assistance maîtrise d'ouvrage traversée du bourg :

Franck Robillard propose au conseil municipal de s'attacher les services d'un assistant maître d'ouvrage dans le cadre des travaux concernant la traversée du bourg de Feuguerolles.

L'assistant maître d'ouvrage permet notamment de préparer le dossier de consultation du maître d'œuvre et d'en fixer les règles et la méthodologie.

Le recrutement d'un assistant maître d'ouvrage permettrait à la commune de bénéficier d'un gain de temps non-négligeable sur le traitement du projet mais aussi d'optimiser la gestion du budget via, entre autre, une aide à la recherche de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise EBAMO pour 6 250€ HT.

7 – Ouverture de crédits au budget investissement :

Dans l'attente du vote du budget 2021, la commune peut, par délibération du conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater, et donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% maximum des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 1612-1/L 2121-29,

Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Il est demandé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite des crédits et représentants 25% maximum des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2020 conformément au tableau suivant :

Comptes et chapitres	Libellés	Prévisions budgétaires 2020	Ouvertures crédits 2021 (=25% des crédits 2020)
Chapitre 21		46 500€	11 625€
2111	Terrains nus	12 000€	3 000€
2128	Autre agencements	15 000€	3 750€
2151	Réseaux de voiries	3 000€	750€
2152	Installation de voiries	14 000€	3 500€
2183	Matériel informatique	1500€	375€
2188	Eventuels achats	1 000€	250€
Chapitre 23		200 000€	50 000€
23 152	Travaux gymnase	100 000€	25 000€
23 151	Travaux RD 147	100 000€	25 000€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Questions diverses :

A. Point travaux gymnase (courrier DETR, ouverture des plis, planning)

Monsieur le Maire explique qu'une demande de prolongation a été faite à la préfecture dans le cadre de la DETR 2018 afin d'accorder à la commune un délai supplémentaire pour la dépense des crédits 2018 initialement utilisables jusqu'en décembre 2020. La demande a été accordée et le délai est prolongé d'un an supplémentaire afin d'utiliser les 47 946 euros initialement attribués. Par ailleurs, une seconde demande de DETR a été accordée à hauteur de 80 000 euros soit environ 130 000 euros dédiés au financement de la rénovation du gymnase.

Le délai de l'appel d'offre a été respecté. 108 dossiers ont été retirés. 38 candidatures ont été déposées. Pour autant certains lots sont restés infructueux notamment la charpente et la couverture. Une nouvelle consultation est donc nécessaire. La date de remise de l'analyse des offres est fixée au 3 février 2021.

Il est rappelé que le désamiantage était prioritaire et que trois entreprises ont répondu pour ce poste.

B. Information subvention aux associations

Compte tenu de la crise sanitaire, Madame Julia Quellien évoque la préparation des subventions versées aux associations pour le budget 2021. Selon la commission « Loisirs/culture », la plupart des associations ont eu une activité ralentie. Ainsi, le renouvellement intégral des subventions ne semble pas systématiquement approprié. La commission « Loisirs/culture » contactera donc chaque association pour leur proposer d'adapter les subventions versées en fonction de la reprise éventuelle des activités tout au long de l'année.

Le conseil municipal propose que les subventions soient maintenues pour les associations qui ont des salariés. Une attention toute particulière sera également portée aux associations qui ont des charges réelles (loyer, droits de SACEM, droits de brevets, assurance...) en considérant l'impact d'une baisse probable des adhésions

depuis le début de la crise sanitaire, impliquant une baisse des recettes et de trésorerie. La commune réaffirme sa volonté de soutenir ses associations.

Ajout de deux autres points :

- Formation dispensée par Ulysse Blau destinée aux membres de la commission environnement :

La deuxième séance de la formation est fixée au 16 mars 2021. Si les conditions permettent bien le redémarrage de la formation, il est envisagé de réaliser 3 séances avec 15 jours d'intervalle entre chaque. La formation doit se dérouler à la SMA entre 18h et 21h. Un enchaînement des séances est privilégié afin de redonner une dynamique au projet, perturbée en raison de la situation sanitaire.

Questions diverses :

- Madame Laurence Adam demande où en est la procédure du bâtiment de Bully. Monsieur le Maire répond que la procédure est en cours mais qu'il est toutefois nécessaire de contacter l'avocat en charge du dossier afin d'obtenir des informations sur l'avancée de celui-ci.
- Quelles sont les informations au sujet des travaux programmés au Lotissement du quartier de la croix ? Monsieur Davy indique que la 2eme phase en cours depuis lundi 18 janvier. Le calendrier prévisionnel est de 3 à 6 semaines de travaux. Une réunion de chantier se tient tous les mardis à partir de 14H.
- Signalement d'un panneau « ralentisseur » cassé (socle coupé) au niveau du carrefour à Bully.
- Monsieur Olivier Pinel questionne le conseil sur deux sujets :

- Dans le cadre de la crise sanitaire, en ciblant un public de plus de 75 ans sans assistance familiale, désirant se faire vacciner et n'ayant pas d'accès à internet (ou des difficultés avec l'environnement numérique), est-il envisageable que la commune apporte son aide pour leur inscription au processus de vaccination ? Il est proposé d'inscrire cette assistance spécifique dans l'aide déjà apportée par le secrétariat pour certaines démarches. Monsieur le Maire propose d'envoyer un courrier afin de demander aux personnes qui ont des besoins, de se signaler au CCAS. Il est aussi mentionné la possibilité que le CCAS puisse recenser les personnes dépourvues de solidarité de proximité.

- La second point concerne les étudiants isolés durant la « période Covid » : est-il possible d'envisager de mettre à disposition une salle pour les étudiants qui n'ont plus de cours en présentiel ? Ceci permettrait de pallier leurs difficultés actuelles (isolement, lieu de travail, problèmes de connexion). Le conseil vote « pour » à l'unanimité.

Les règles d'accueil afin de respecter les contraintes sanitaires restent à définir. Les inscriptions au dispositif pourront se faire via Monsieur le Maire.

Séance levée à 23h30 .